

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00187

SIPAB - AVENANT A LA CONVENTION

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 22 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 79

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de voix : 96

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Djida OUCHAOUA, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Maurice VINCENT, M. Enzo VIVIANI

REÇU EN PREFECTURE

Le 30 juin 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170615-D20170018710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170630

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Marie-Christine BUFFARD,
Mme Monique ROVERA donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à M. Marc PETIT,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Anne-Françoise VIALON donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS

Membres titulaires absents excusés :

M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Samy KEFI-JEROME,
M. Bernard LAGET, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
M. Gilles PERACHE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER,
M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 29 JUIN 2017

SIPAB - AVENANT A LA CONVENTION

Les communes de Saint-Etienne, d'Andrézieux-Bouthéon, de Saint-Bonnet-les-Oules et de Veauche sont membres du Syndicat Intercommunal des Parcs d'Andrézieux-Bouthéon (SIPAB) qui a pour objet l'aménagement des Parcs d'activités sur une partie du territoire des communes d'Andrézieux-Bouthéon, de Saint-Bonnet-les-Oules et de Veauche.

L'adoption du Schéma de Coopération Intercommunale a modifié de façon importante le périmètre des intercommunalités avec notamment la disparition de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier. Les communes qui la composaient ont intégré soit la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole soit la Communauté de Communes de Forez-Est.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les recettes de la fiscalité de la zone du SIPAB sont perçues par la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole et par la Communauté de Communes de Forez-Est.

Le présent avenant à la convention a pour objet de préciser les modalités de reversement de la fiscalité au SIPAB par Saint-Etienne Métropole pour la partie d'Andrézieux-Bouthéon et de Saint-Bonnet-les-Oules.

L'alinéa 1 de l'article 1 de la convention doit donc être modifié en conséquence, sa rédaction sera désormais la suivante :

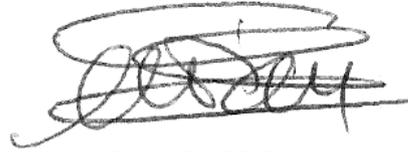
A compter du 1^{er} janvier 2017, la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole s'engage à reverser chaque année au SIPAB une contribution au titre de la fiscalité perçue sur la zone pour les communes d'Andrézieux-Bouthéon et de Saint-Bonnet-Les-Oules.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant à la convention de reversement de fiscalité entre Saint- Etienne Métropole et le SIPAB,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the main text.

Gaël PERDRIAU